

Sports collectifs de Haut Niveau - Adoption des contrats de développement sportif 2008/2011 et des avenants 2008-2009 - Versement de subventions

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon entend prendre en compte, dans sa politique, toutes les dimensions de l'activité sportive et les différentes fonctions, sociales, économiques, éducatives du sport.

Elle s'appuie sur un mouvement sportif bisontin extrêmement riche et diversifié et sur le partenariat du tissu économique local.

Elle apporte un soutien humain, technique et financier permanent aux clubs pour assurer leur fonctionnement et leur permettre de développer des actions quotidiennes offrant à l'ensemble des Bisontins et des habitants de l'agglomération le bénéfice d'un accès pour tous à la pratique et au spectacle sportif.

Dans le cadre de cette politique globale, un soutien particulier est apporté à la promotion de la réussite et de l'excellence et aux clubs porteurs de projet de développement du sport de haut niveau.

Le sport de haut niveau apporte à la Ville une notoriété nationale et internationale et participe activement à sa promotion et à son image en véhiculant l'image du dynamisme et de la réussite.

Il permet la réalisation de parcours individuels et collectifs exemplaires et porte les valeurs humanistes traditionnelles de la Ville : esprit de solidarité, valeur de l'effort, rôle éducatif et formateur.

Très impliqués dans la vie locale, les clubs de haut niveau contribuent à son animation et à la mobilisation en faveur de l'insertion et de l'éducation par le sport.

Depuis 2005, la relation avec les clubs de haut niveau s'inscrit dans le cadre de Contrats de Développement Sportif conclus pour 3 saisons et élaborés sur la base d'un projet partagé, d'engagements financiers précisés et de la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de la gestion.

Le bilan des premiers Contrats de Développement Sportif est satisfaisant :

- les clubs concernés ont pu réaliser leur projet sportif et se maintenir dans le haut niveau de leur discipline tout en retrouvant des situations économiques et financières plus saines.
- la Ville a su maintenir un sport de haut niveau bisontin dans les disciplines traditionnellement implantées (basket, foot, hand) en cohérence avec sa politique d'équipements (Palais, Stade Léo Lagrange)
- la mise en place des Comités Locaux de Gestion a permis d'améliorer la transparence financière et a doté la Ville de Besançon d'un dispositif de surveillance et d'alerte.
- un effort important a été réalisé par les clubs en faveur de la formation des jeunes et de leur accompagnement dans les cursus de formation sportive, scolaire et professionnelle.
- l'implication dans les politiques municipales d'éducation et d'insertion par le sport a été particulièrement effective et exemplaire avec la réalisation de nombreux projets dans le cadre du dispositif «Place au Sport».

Dans ce contexte, la Ville propose de reconduire pour les 3 saisons de la période 2008-2011, de nouveaux Contrats de Développement Sportif élaborés conjointement sur la base d'un plan de 3 ans présentant :

- les orientations de la Ville de Besançon en matière de sport de haut niveau et les objectifs qu'elle entend partager et poursuivre avec les clubs signataires des contrats.

- le projet de développement élaboré par le club avec notamment les objectifs d'évolution des équipes dans les compétitions de haut niveau et l'identification des actions de la structure dans les domaines de la formation et de l'action éducative.

- les engagements financiers en fonction du niveau d'activité du club et des niveaux d'évolution des équipes.

- les conditions renforcées de suivi de l'activité et de contrôle par les financeurs de la gestion des clubs.

Pour les sports collectifs, de tels contrats sont proposés aux 4 clubs évoluant dans les plus hauts niveaux nationaux (BBCD en Pro A basket, BRC en CFA football, ESB F en Division 1 handball féminin et ESB M en Division 2 de handball masculin).

Des contrats analogues mais simplifiés sont proposés aux clubs dont une équipe au moins participe à une compétition de niveau national (PCN).

Les Contrats de Développement des sports individuels feront l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain Conseil Municipal.

I - Les orientations de la Ville de Besançon en matière de sport de haut niveau

La Ville se propose d'accompagner les clubs dès lors qu'ils présentent un projet réaliste établi sur la base d'objectifs partagés et d'engagements à respecter les équilibres financiers :

- la structuration du club

La Ville ne peut s'engager qu'avec un club dont les structures sont conformes à la réglementation et adaptées aux exigences de l'activité sportive de haut niveau.

- o l'engagement actuel est pris avec des structures associatives et deviendra caduque en cas de changement de statut du club (passage en société)
- o le club doit assurer une gouvernance efficace, une gestion rigoureuse et transparente et accepter le suivi de gestion instauré par le CDS

- la place du club dans le paysage sportif local

Le club dont les équipes évoluent au plus haut niveau doit être impérativement le club leader bisontin dans sa discipline. Par ses effectifs et sa structure, le club doit veiller à demeurer en permanence le principal club de la ville.

Pour les autres clubs ayant des équipes au niveau national, leur positionnement devra veiller à la complémentarité de leur action et de leur offre d'activités avec les autres acteurs, la Ville ne pouvant envisager de soutenir plusieurs projets différents de haut niveau dans la même discipline.

- la politique de formation du club

La Ville soutient un club construisant son projet de haut niveau sur une formation complète et de qualité :

- o haut niveau décliné aux différents échelons du club
- o structure de formation complète et qualifiée
- o partenariat actif avec les autres structures de formation (Éducation Nationale, Pôles de haut niveau, autres clubs...)
- o accompagnement social des sportifs et aide à leur intégration scolaire et professionnelle

- la contribution du club à la notoriété et à l'image de la Ville de Besançon

Le sport de haut niveau est un facteur de notoriété et d'image positive pour la Ville et ses manifestations suscitent une mobilisation populaire et partenariale :

- o participation à la notoriété de la Ville et au développement de son image de dynamisme
- o engouement populaire et proposition de spectacles sportifs réguliers accessibles à tous
- o mobilisation des acteurs économiques locaux et fidélisation comme partenaires du club

- l'action «citoyenne» du club

Le sport de haut niveau a un rôle social à jouer dans la cité et doit se mobiliser sur des objectifs éducatifs :

- o veiller à la valeur d'exemple du sport de haut niveau
- o s'impliquer dans la vie de la cité et dans les manifestations de promotion de la Ville et du sport
- o développer la fonction sociale du sport et des actions en faveur de l'éducation et de l'insertion par le sport

II - Les projets des clubs

A partir de ces orientations, chaque club élabore un projet de développement comprenant éventuellement des propositions d'actions spécifiques complémentaires.

Les projets seront annexés aux différents contrats.

III - Les engagements financiers de la Ville

Sur la base de ces projets, le tableau ci-dessous propose les montants annuels des subventions à inscrire dans les CDS 2008/2011.

Les montants prennent en compte la globalité du projet du club conduit pendant les 3 saisons.

Les variations pour chaque saison sont fonction des hypothèses d'évolution de l'équipe Élite et seront précisées dans un avenant annuel.

Les sommes indiquées correspondent à des subventions versées à des clubs associatifs.

En cas de modification de la structure juridique d'un club et dès lors qu'une partie de l'activité sera régie par une société commerciale, de nouveaux contrats seront établis et les montants indiqués ci-dessous serviront de référence au calcul de l'aide nette de la Ville tenant compte des contrats de prestations/communication, subventions au club associatif amateur et redevances d'occupation.

a) BBCD

Après une année d'attente en Pro B en 2007/2008, le club, avec la remontée en juin 2008 reprend son projet d'installation durable en 3 étapes en future Ligue Professionnelle.

La Ville poursuit sa démarche de soutien progressif initié en 2006 en parallèle des efforts des partenaires privés du club.

b) BRC

Le club évolue en CFA pour la saison 2008/2009 avec objectif d'atteindre rapidement le niveau National puis la Ligue 2.

Les montants annuels initialement fixés en 2005 sont réévalués pour s'appliquer jusqu'en 2011.

c) ESB F

Le club se maintient en D1 et visera à retrouver une qualification pour une compétition européenne.

Les montants annuels initialement fixés en 2005 sont réévalués pour s'appliquer jusqu'en 2011.

d) ESB M

Le club évoluera en D2 avec objectif de se maintenir.

e) Clubs participant à des compétitions nationales

- AS Palente Orchamps Handball

Le club compte 3 équipes au niveau national (féminines en N1 et N3, masculins en N3) et une forte implantation dans son quartier et dans la Ville.

Une complémentarité avec les actions des ESB F et M sera à rechercher

- Besançon Volley Ball
Une équipe féminine en N3, l'équipe masculine ayant vocation à retrouver le niveau national en 2009
- Olympique Bisontin
Équipe en Fédérale 3 et politique forte de formation des jeunes à privilégier
- BSC hockey
Maintien en D3
- Roller Hockey Besançon
Accès au 1^{er} niveau D1 et volonté de maintien
- Besac'RC basket
Accès de l'équipe en N3 et volonté de structurer le club pour ses actions de formation
- Handisport basket fauteuil COPC
Maintien en D1
- Torball ASC Salins de Bregille
Accès de l'équipe en D1

Contrats de développement sportif Sport collectifs	CDS 2005/2008 (rappel)			Proposition CDS 2008/2011		
	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Haut Niveau						
BBCD	PRO B	PRO A	PRO B	PRO A	PRO B	PRO A
Contrat Développement Sportif base Pro B 2005	350 000			350 000	350 000	350 000
Subvention exceptionnelle aide/déficit CDS accompagnement projet Ligue Pro étape 1 (étape répétée en 2007/2008)	30 000	0	0			
CDS accompagnement Ligue Pro étape 2		525 000	525 000	175 000	175 000	175 000
CDS accompagnement Ligue Pro étape 3				100 000	100 000	100 000
					100 000	100 000
TOTAL BBCD	380 000	525 000	525 000	625 000	725 000	725 000
BRC	National	CFA	CFA	CFA	National	National Ligue 2
BRC SASP : contrat de prestations	160 000					
BRC Association						
Contrat Développement Sportif base CFA	180 000	280 000	280 000	310 000	450 000	450 000
Subvention exceptionnelle aide/déficit	140 000	0	0			
TOTAL BRC	480 000	280 000	280 000	310 000	450 000	450 000
ESB F	Division 1	Division 1	Division 1	Division 1	Division 1	Division 1
CDS base D1	310 000	310 000	310 000	340 000	340 000	340 000
Qualification Compétition Européenne	50 000	0	0		50 000	50 000
TOTAL ESB F	360 000	310 000	310 000	340 000	390 000	390 000
ESB M	National 1	National 1	Division 2	D2	D2	D2
CDS base N1	100 000	100 000	0	230 000	230 000	230 000
CDS base D2			210 000			
Subvention exceptionnelle aide/déficit	40 000	0	0			
TOTAL ESB M	140 000	100 000	210 000	230 000	230 000	230 000
TOTAUX CDS Haut Niveau	1 360 000	1 215 000	1 325 000	1 505 000	1 795 000	1 795 000

Contrats de développement sportif Sport collectifs	CDS 2005/2008 (rappel)			Proposition CDS 2008/2011		
	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Participation à une compétition nationale						
AS Palente Orchamps Handball	12 000	12 000	18 000	40 000	40 000	40 000
Besançon Volley-Ball	9 000	10 500	10 500	10 500	15 000	15 000
Olympique Bisontin	20 000	20 000	20 000	30 000	35 000	40 000
BSC Hockey			3 000	3 000	3 000	3 000
Roller Hockey Bisontin			3 000	8 000	8 000	8 000
BESAC RC Basket				12 000	12 000	12 000
CO Pierre Croppet basket fauteuil	1 000	1 000	1 000	3 000	3 000	3 000
ASC Salins de Bregille Torball				2 000	2 000	2 000
Totaux CDS Participation à une compétition nationale	42 000	43 500	55 500	108 500	118 000	123 000
TOTAUX DEPENSES	1 402 000	1 258 500	1 380 500	1 613 500	1 913 000	1 918 000

IV - La procédure de contrôle de gestion

Les CDS 2008/2011 reconduiront en le renforçant le dispositif de contrôle de gestion institué en 2005.

Il est basé sur :

- un Comité Local de Gestion, réunissant la Ville, le Département et la Région, chargé du suivi du contrat et du contrôle de la gestion des clubs

- l'engagement des clubs à faire valider leurs documents prévisionnels par ce Comité avant transmission aux instances fédérales

- l'engagement des clubs à une gestion rigoureuse respectant intégralement les équilibres budgétaires définis et validés

- l'engagement des clubs à une gestion transparente par la transmission de tous les documents permettant de connaître régulièrement leurs situations financières.

En cas de non respect des engagements, la Ville se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter tout versement de subvention et désormais de provoquer la convocation d'un Conseil d'Administration exceptionnel pour exiger la mise en oeuvre de mesures de retour à l'équilibre.

La Ville rappelle qu'elle n'interviendra pas financièrement pour résorber un déficit généré par une gestion ne respectant pas les équilibres prévisionnels validés.

V - Les protocoles de partenariat et de communication

En parallèle aux CDS, la Ville propose aux 4 clubs de haut niveau la conclusion d'un Protocole de Partenariat et de Communication régissant à la fois les conditions de mise à disposition des équipements sportifs et d'autorisation d'implanter des signalétiques commerciales et les actions mises en oeuvre par le club pour la promotion de la Ville et de son image.

VI - Saison 2008/2009 : versement des subventions

Sous réserve du respect des modalités de contrôle de gestion, le versement des subventions annuelles sera opéré :

- pour les 4 clubs de Haut Niveau
 - o en 4 versements trimestriels
 - o en tenant compte de l'avance versée suite au Conseil Municipal du 25 juin
- pour les clubs participant aux compétitions nationales
 - o en 2 versements

CLUBS	Montant 08/09	Avance CM 25/06/08	Acompte CM 25/09/08	Acompte Février 2009	Solde Avril 2009	Solde Juin 2009
BBCD	625 000	131 250	181 250	156 250		156 250
BRC FOOT	310 000	70 000	85 000	77 500		77 500
ESB F	340 000	77 500	92 500	85 000		85 000
ESB M	230 000	52 500	62 500	57 500		57 500
ASPO HB	40 000		20 000		20 000	
BVB	10 500		5 250		5 250	
O B	30 000		15 000		15 000	
BSC Hockey	3 000		1 500		1 500	
Roller hockey	8 000		4 000		4 000	
Besac RC	12 000		6 000		6 000	
COPC	3 000		1 500		1 500	
ASC Salins Bregille	2 000		1 000		1 000	
TOTAL	1 613 500	331 250	475 500	376 250	54 250	376 250

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le principe général des Contrats de Développement Sportif à conclure avec les 4 clubs de haut niveau et les 7 clubs -Compétitions Nationales- pour la période 2008/2011,
- adopter la hauteur des financements annuels en fonction des saisons et des situations sportives,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats et les avenants annuels,
- attribuer les subventions correspondant aux acomptes indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'automne 2008.

La dépense totale, 475 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.4824/20300 (234 000 € font l'objet d'une ouverture de crédit en décision modificative n° 2 de l'exercice 2008).

«M. Philippe GONON : En lisant le rapport, nous nous sommes posés un certain nombre de questions, 4 très exactement.

Première interrogation, c'est la place du sport de haut niveau dans le total des subventions allouées au sport bisontin puisque 4 clubs se partagent 40 % du gâteau, ceci nous semble un tout petit peu exagéré.

Deuxième interrogation, c'est la prévision d'augmentation des subventions allouées à ces 4 grands clubs, j'ai noté 38 % en 2 ans pour le basket, j'ai noté 45 % en un an pour le BRC, 525 000 à 725 000, Monsieur le Maire, ça fait 38 %, et 310 000 à 450 000, ça fait 45 %.

Troisième interrogation, c'est la distorsion enregistrée entre ces clubs de haut niveau et il nous semble que le handball est un élève moins méritant, puisque lui n'a eu que 9 % en 3 ans ou n'aura que 9 % en 3 ans.

Et enfin quatrième interrogation, c'est la politique d'investissement. Que reste-t-il pour la politique d'investissement dans les équipements sportifs à Besançon une fois qu'on a donné beaucoup de subventions de fonctionnement à tous ces clubs ? Et j'ai discuté avec des habitants de Velotte ce week-end qui m'ont convié à visiter leur stade de Velotte et c'est vrai qu'il est dans un état, on va dire un petit peu critique.

M. LE MAIRE : Patrick va répondre à toutes ces questions. Je voudrais simplement dire une chose, c'est que d'abord vous le savez, enfin j'imagine que vous savez, il y a la colonne investissement et la colonne fonctionnement, ce n'est donc pas transversal. Quant au stade de Velotte, je ne suis pas sûr qu'il soit en mauvais état et qu'il y ait beaucoup de remarques parmi les habitants de Velotte. Quand nous mesurons la qualité de l'équipement que nous avons installé là-bas sur le quartier de Velotte, à hauteur de plusieurs millions d'euros, je crois qu'au contraire les Velottières et les Velottiers sont très satisfaits...

M. Philippe GONON : Les Velottiers...

M. LE MAIRE : Non, on dit les Velottières pour les femmes et les Velottiers pour les hommes. Je le sais, je suis né dans ce quartier et non à Saint-Ferjeux comme certains semblent le croire.

M. Philippe GONON : Avant tout le flot de vos réponses, je voudrais simplement terminer pour vous faire une toute petite revue de presse mais je pense qu'on doit avoir la même : déconvenue chez les Ch'tis, l'ESBM retombe à terre, Alain THINET tire la sonnette d'alarme, le Président DIAZ, qui est un homme sérieux que je connais depuis fort longtemps se fâche quand même violemment et dit : il est temps de redescendre sur terre, nous avons des éléments trop choyés, les joueurs vont dans les Novotel 3 ou 4 étoiles paraît-il... et je finis par un article paru dans l'Est Républicain de cette semaine où Monsieur l'Adjoint vous intervient ; j'ai souri un tout petit peu quand j'ai pensé à ces mercenaires du basket américain qui iraient dans les quartiers, en direction des quartiers et de l'insertion. Je les vois mal en train de s'impliquer très fortement dans la vie des quartiers de Besançon.

M. LE MAIRE : Vous les voyez vraiment mal parce qu'ils y vont figurez-vous. Vous savez, si vous vous imaginez qu'on peut mettre en place une politique sportive en se basant uniquement sur les résultats sportifs, vous vous trompez. Une politique sportive ce n'est pas une politique de communication, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, donc ce n'est pas parce qu'il y a de mauvais résultats qu'on laisse tomber les clubs sportifs, ce n'est pas du tout cela. Quant aux propos du Président DIAZ, je lui en laisse la responsabilité. Je crois d'ailleurs qu'il subventionne assez largement le basket, donc j'avoue ne pas trop comprendre, mais Patrick va répondre à toutes les autres questions.

M. Patrick BONTEMPS : Merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas combien vous avez posé de questions au final Monsieur GONON, j'avoue que j'ai perdu un peu le fil.

Premièrement, je crois qu'aujourd'hui le sport de haut niveau fait partie intégrante d'une politique sportive. On l'a bien vu avec les JO, les Français attendaient des résultats qui n'ont pas été à la hauteur de leurs espérances. Néanmoins à Besançon, on a eu un vice-champion médaillé ; la Ville de Besançon, les Bisontins l'ont accueilli comme il se doit et je crois qu'effectivement on se doit d'avoir une politique de sport de haut niveau. Aujourd'hui il n'y a pas de vase communicant entre le sport de masse, le sport pour tous, le sport pour tous les Bisontins et toutes les manifestations qu'on organise par rapport au sport de haut

niveau. Il y a un budget consacré au sport de haut niveau et un budget consacré au reste. Les pourcentages, ce n'est pas important, ce qui est important c'est qu'effectivement le sport de masse puisse exister et aujourd'hui il existe. Certes au niveau de nos infrastructures on a quelques progrès à faire, c'est en développement mais il n'y a pas de problèmes entre l'un et l'autre et je crois que ce comparatif-là n'a pas grand intérêt.

La deuxième question portait sur les subventions aux différents sports. Je crois que la différence entre la façon d'appréhender le sport de haut niveau à Besançon, aujourd'hui et il y a quelques années, c'est la notion de projet. Avec les clubs nous partageons un certain nombre de projets adaptés à tous les clubs et en regard il y a effectivement des financements qui correspondent à ces projets. Il n'y a pas eu d'augmentation du foot de 40 % sur une année, vous avez mal lu la délibération et je ne vous en veux pas. Simplement nos contrats de développement sportif sur 3 ans prévoient le niveau d'évolution éventuelle et les aides qui seront attribuées. Le BRC aujourd'hui évolue en CFA et nous espérons à terme effectivement, c'est le projet à développer avec le club, qu'il retrouvera la Ligue 2 et nous l'accompagnerons jusque-là, je n'ai pas dit de l'aider en Ligue 2, mais de l'accompagner jusqu'à la Ligue 2 et de prévoir effectivement le niveau national. Alors oui, effectivement, on passe à 450 000 € en cas d'accession au National mais pour le CFA qui est le niveau actuel, la somme ne correspond qu'à une augmentation de 10 % et si vous regardez bien, pour les trois clubs, on a globalement une augmentation effectivement de 10 % sur 6 ans, ce qui en soi n'est pas énorme.

Pour le basket, nous avons conduit il y a 2 ans un projet qui était l'accession en Pro A et le maintien de façon durable du club en Pro A, qui passait effectivement par un engagement des partenaires privés et des collectivités et cet engagement-là c'est l'engagement que nous avons respecté dans notre contrat de développement sportif qui correspond aux sommes que vous avez annoncées.

Parallèlement à une politique sportive cohérente, le Maire vous l'a dit, on ne mélange pas investissement et fonctionnement. Une politique sportive cohérente c'est aussi des investissements ; nous avons un Palais des Sports rénové, nous avons des projets sur le stade Léo Lagrange à venir, l'année prochaine la tribune Est sera couverte. Parallèlement on avance sur la tribune Ouest qui doit être prête dans 2 à 3 ans, au moment où on l'espère, le Club accédera à nouveau au niveau national, à la Ligue 2. Donc il y a là vraiment une cohérence entre l'un et l'autre.

Quant au stade de Velotte, c'est un mauvais, très mauvais exemple. L'équipe fanion de Velotte qui évolue à un certain niveau utilise les équipements autres que le stade de Velotte qui, lui, est dédié à l'ensemble du Club. Il y a peu de clubs de Besançon qui peuvent bénéficier d'un stade et dans le cadre effectivement des investissements que la Ville a conduits sur le stade de Velotte, les vestiaires ont été refaits à neuf et je crois que c'est le club qui a les plus beaux vestiaires de Besançon.

M. LE MAIRE : Et pour l'équipe fanion, elle évolue où ?

M. Patrick BONTEMPS : Sur le terrain synthétique de la Malcombe.

M. Edouard SASSARD : Quelques remarques parce que c'est un sujet hyper important. Je fais partie de la commission avec M. BONTEMPS, donc on a voté pour dans le passé, on a voté pour au sein de la commission, donc on votera pour ce soir.

Pour le développement sportif, par contre on a quand même quelques remarques à faire. Ce qui est assez étonnant, c'est quand on rencontre les présidents de clubs, peu importe le lieu, ils demandent en effet un cap budgétaire, c'est important, très bien, mais aussi une certaine souplesse à certains moments de la saison. Il peut arriver que le club soit limite en terme de budget, pour pouvoir accéder parce qu'il faut un joueur, parce qu'il y en a un qui s'est blessé, parce qu'il ne l'a pas forcément provisionné. Quelque part on se rend compte que c'est très très rigide, donc est-ce qu'on ne pourrait pas travailler sur le budget pour prévoir un petit peu de marge, de facilités, parce qu'on a intérêt quand même logiquement pour le club de donner plus au départ, lui permettre de monter, lui donner moins ensuite parce qu'alors les sponsors arrivent tout naturellement et qu'ensuite c'est du business, on le voit dans pas mal de clubs sportifs.

Deuxième remarque, je ne donnerai pas de réponses mais c'est un peu un débat à ouvrir, est-ce qu'on peut continuer avec 4 clubs de haut niveau, est-ce qu'un jour il ne faudra pas faire des choix ? Voilà, je pose la question, est-ce qu'il ne peut pas y avoir un sport qui serve de locomotive à Besançon en terme de notoriété, en terme de sponsors ?

Troisième question et dernière remarque : il n'y a qu'un seul sport féminin, le handball. On se rend compte qu'il y a beaucoup moins de jeunes filles que de jeunes hommes qui continuent à faire du sport au-delà de 15-16 ans. Or c'est important pour plein de raisons, pour l'intégration, pour les femmes, de faire du sport. Est-ce qu'on ne peut pas donner un coup de pouce à cette ESBF qui représente bien le sport féminin à Besançon ?

M. Frédéric ALLEMANN : Je suis très heureux de voir qu'on a modifié les critères d'analyse pour le sport de haut niveau à Besançon mais je suis quand même surpris qu'on classe dans le sport de haut niveau du football en CFA. Ce n'est pas du haut niveau, le haut niveau correspond à des critères très précis pour les athlètes individuels. Je ne connais pas précisément les qualificatifs pour les sports collectifs mais je suis désolé, du CFA ce n'est pas du haut niveau, donc pour la clarté et la sincérité des propos, même si on souhaite leur accession en Division 2, par honnêteté pour tous les sportifs, et puisque ce soir on a eu le plaisir d'accueillir ici une grande sportive, le sport féminin existe à Besançon, on en a la preuve ce soir, il y a pas que le handball, il n'y a pas que les sports collectifs, mais du football en CFA je suis désolé, ce n'est pas du haut niveau. Ne comparez pas avec les JO !

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais simplement dire qu'à chaque fois qu'on attribue des subventions, ça donne lieu à de nombreux débats. Mais comme Philippe GONON l'a souligné tout à l'heure, il y a une petite inégalité de traitement entre les clubs et les clubs «se jalousent» un petit peu entre eux et essaient de comprendre quel est le mode d'attribution de la subvention. Alors j'ai une question à poser à M. BONTEMPS parce qu'il a expliqué qu'il y avait une règle un peu particulière pour le BBCD qui était de dire que l'aide des collectivités se situe à hauteur de celle des partenaires privés. Est-ce que ça s'applique uniquement au BBCD ou aussi aux autres clubs ? Essayez de nous clarifier un petit peu la question, parce que je crois qu'on attend des réponses chez les sportifs.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Je m'abstiendrai sur ce rapport. Je reconnais très volontiers le travail qui a été fait par les élus et les services pour que le partenariat avec ces clubs se passe de façon de plus en plus claire, saine, je crois qu'il y a eu un réel travail. Simplement nous sommes à l'heure actuelle dans une conjoncture qui n'est pas des plus favorables et je pense qu'il y a des choix à faire à la Ville, qu'un effort doit être demandé et que cet effort pourrait être fait en particulier par les clubs de haut niveau, puisqu'ils ont, comme l'a dit M. SASSARD, la possibilité d'aller chercher des sponsors ailleurs.

M. Michel OMOURI : Je vois qu'on est en train de discuter, c'est vrai, sur de gros montants. J'aimerais pour ma part revenir sur la partie communication, les protocoles et partenaires de communication de la convention. J'avais demandé cela il y a quelques mois, que le BBCD ou l'ESBF ou le BRC ou autres clubs de haut niveau qui perçoivent des subventions interviennent un peu plus dans ces quartiers sans avoir un financement en plus sur le domaine du CUCS parce que c'est bien qu'une municipalité soutienne des clubs de haut niveau mais par rapport aux services rendus, il serait peut-être pas mal qu'ils descendent un peu plus dans les quartiers et non qu'ils déposent des projets CUCS pour recevoir des financements supplémentaires ou alors que ces subventions aillent directement à l'école et non dans les caisses des clubs de haut niveau.

M. Jacques MARIOT : Je pense que le débat du sport de haut niveau, c'est l'image de l'iceberg : il y a une partie émergée et une partie immergée. Je vais essayer de vous résumer : la partie émergée c'est la vitrine du sport, c'est le sport de haut niveau. Quand nos équipes de haut niveau se déplacent dans toute la France, voire en Europe comme les filles de l'ESBF, effectivement ça véhicule de l'image et ça fait connaître la Ville de Besançon qui montre un certain dynamisme dans 4 sports collectifs et effectivement quand les filles vont aux Jeux Olympiques de Sydney ou d'Athènes, 6 filles à Sydney, 5 filles à Athènes, je pense que la Ville de Besançon comme aujourd'hui avec Khedafi JELKHIR, peut être fière de ses sportifs. Ça c'est la partie émergée.

Mais derrière, ce que vous oubliez tous, la plupart, ceux qui ne connaissent pas très bien le sport de haut niveau notamment, c'est ce que le sport veut véhiculer comme valeurs. Alors quelles sont ces valeurs ? Des valeurs de respect des règles, respecter les autres, la solidarité, le sens de l'effort qu'on oublie de plus en plus, la ponctualité, dire bonjour, merci, au revoir. Aujourd'hui ces 4 clubs, c'est 1 500 à 2 000 gamins et j'aimerais que ceux qui critiquent, ceux qui ne veulent pas monter ces dossiers-là aillent voir le mercredi puis tous les soirs, dans les gymnases ou sur les terrains de foot et de rugby. Faites l'effort d'aller dans les gymnases un soir, faites l'effort d'aller le samedi après-midi, faites l'effort d'aller le dimanche, allez voir les centaines de bénévoles, les milliers de bénévoles qui travaillent dans ces structures et qui encadrent nos jeunes. Rendez-vous compte de la fonction sociale que représente le sport, c'est fantastique et on n'a pas besoin de mettre d'éducateurs payés par la Ville, par le contribuable, puisque les clubs s'organisent pour former les gamins, par rapport à ce volet éducatif, pour les rendre adultes et citoyens, donc le sport a une fonction sociale fantastique.

Et puis dernière chose et je vais être, Monsieur Edouard SASSARD, aussi bête que vous. Ecoutez bien ce que je vais dire car je vais vous faire une réponse concernant le choix des sports. Je vais prendre un exemple complètement farfelu, est-ce qu'il faut en terme de musique ne faire que du piano ou ne faire que de la guitare, ou que du violon ? J'ai terminé.

M. Edouard SASSARD : Je vais essayer de faire une réponse qui n'est pas aussi bête que votre question. Quand je pose la question, on a le droit de se la poser, ce n'est pas interdit, je n'ai pas dit qu'il fallait le faire, j'ai dit qu'il faut ouvrir la concertation mais qu'est-ce qui empêche de réfléchir, ce n'est pas ce soir qu'on va donner une réponse, qu'est-ce qui empêche de recevoir des présidents de clubs pour y réfléchir ? Il n'y a pas forcément que Besançon, Beure, Dijon, Mulhouse, Strasbourg, il y a d'autres villes aussi qui ont une vie sportive. Ne vous accaparez pas le sport comme cela. On en a tous fait, j'en ai fait aussi, on couvrirait toutes ses vertus et jamais on ne remettra le sport en question, jamais, quand on sait les valeurs que ça transmet pour nos enfants. La question n'est pas là, la question est de la réflexion, de faire que ce soit le mieux pour les enfants, pour la notoriété, pour l'équilibre général et pour le budget, c'est aussi un équilibre. Je ne sais pas ce que vous pensez de ma réponse mais voilà.

M. LE MAIRE : Ce sujet a été abordé à de nombreuses reprises mais vous savez très bien qu'il n'y a pas vraiment de réponse. On peut se poser la question, oui, mais il n'y a pas vraiment de réponse. Quand on parle du sport de haut niveau et du sport de masse, il ne faut jamais, vous ne l'avez pas fait ce soir d'ailleurs, opposer l'un à l'autre parce que le sport de masse est nourri par l'image que véhicule le sport de haut niveau. On le voit bien après les Jeux Olympiques. Après la venue du Tour de France, il y a eu beaucoup de gamins dans les clubs cyclistes, lorsque nos filles ont été championnes d'Europe, il y a eu plein de jeunes filles qui sont allées faire du handball. Et quand Hayatte sera championne olympique de boxe française, il y en aura plein qui voudront faire de la boxe française.

M. Patrick BONTEMPS : Je vais essayer de répondre. Je reprends M. GONON et je fais le lien avec M. OMOURI. Vous parliez des basketteurs américains dans les quartiers. Vous êtes un peu jeunes dans ce Conseil Municipal mais vous êtes Bisontins et on a une opération qui s'appelle le «Street Tour» qui existe depuis plusieurs années où nos basketteurs sont dans les quartiers avec le club. Vous viendrez sur la place de la Révolution, c'était deux années de suite à la Place de la Révolution et au Palais des Sports et vous verrez qu'effectivement lors des finales du «Street Tour» les basketteurs sont présents, les basketteurs américains et l'ensemble du staff du basket, y compris le président et l'entraîneur du basket. Cela fait partie de notre politique et c'est une réalité avec les quatre clubs bisontins et je citerai en premier lieu le basket et le foot avec l'opération foot du BRC qui est une opération exemplaire et avec une mobilisation d'éducateurs, de sportifs, etc.

Au niveau du CUCS il n'y a pas d'argent supplémentaire qui va aux clubs de haut niveau. Il y a la Ligue de Tennis qui, à travers le dispositif de tennis dans les quartiers, a effectivement bénéficié de l'argent du CUCS mais le sport de haut niveau n'a pas de financement particulier dans ce cadre. Tout est compris dans nos contrats de développement sportif, que ce soit les politiques, enfin la partie communication et également la partie je dirais «engagement citoyen» et si vous lisez l'ensemble des documents, vous verrez que c'est quelque chose qui y est extrêmement présent.

Pour répondre à la question du financement en fonction des résultats, je crois que la singularité de nos contrats de développement sportif, c'est de dire : aujourd'hui, voilà les budgets dont vous disposez, voilà ce que vous avez à faire avec ces budgets. Vous pouvez éventuellement avoir besoin de plus, c'est du partenariat privé qui vous l'apportera, ce n'est pas la collectivité locale. Nous ne pouvons pas arriver à la fin de la saison et raisonner en disant : voilà, un entraîneur a souhaité avoir deux joueurs supplémentaires pour gagner, on va lui rajouter de l'argent à la fin de la saison, c'est ce qui s'est passé l'an dernier avec l'ESBM. Clairement, cette politique-là on n'en veut plus ! En 2005 je pense que tout le monde l'a lu dans la presse, les contrats de développement sportif ont permis de sauver les clubs ; si nous n'étions pas intervenus il n'y aurait plus de clubs de haut niveau à Besançon, mais ce qui a été clair, c'est de dire : cette situation-là on ne la revivra pas et effectivement à la fin de ces trois années on a 2 clubs qui sont encore en situation financière difficile, les 2 clubs de handball, eh bien c'est avec du partenariat privé et pas avec l'argent des contribuables qu'on trouvera les solutions et les clubs ne sont pas venus nous demander de subventions complémentaires. Donc ça c'est un élément extrêmement important.

Je comprends bien entendu Frédéric ALLEMANN qui a un point de vue sur le sport de haut niveau. Quelque part effectivement, on ne va pas comparer les Jeux Olympiques avec le BRC, la question n'est pas là. Jouer à un niveau national aujourd'hui au foot relève quand même effectivement d'un certain engagement, de besoin dans les clubs qui fait qu'effectivement on l'assimile au sport de haut niveau et l'objectif du BRC c'est de retrouver la Ligue 2 à terme, qui est bien effectivement le haut niveau du foot en France, pas le plus haut niveau. Pour le hand féminin, là encore si vous regardez tous les efforts que la Ville de Besançon a faits en direction du hand féminin depuis des années, c'est bien parce qu'il s'agit spécifiquement de sport au féminin et qu'il est plus difficile de faire vivre un club de haut niveau en sport féminin. C'est dans le cadre de toute une politique en direction effectivement du sport et des femmes que nous avons fait ces efforts ; + 50 000 € en cas d'accession à l'Europe c'est significatif, regardez l'ensemble des aides accordées sur les dernières années, cette municipalité et la précédente, au hand féminin c'est largement significatif.

Madame BRANGET, le basket effectivement pour s'asseoir en Pro A a besoin de trouver un niveau de financement qui est obligatoire et qui était loin du compte par rapport à son budget de Pro B. Le pas à franchir est extrêmement important et le club est effectivement venu nous faire une proposition d'augmenter le sponsoring privé et de demander aux collectivités éventuellement de suivre. C'est un accord que nous avons passé avec le club à l'époque mais ce n'est pas une règle de nos contrats de développement sportif que d'aligner le partenariat privé et public.

Je crois que depuis quatre, cinq ans, le partenariat privé n'a jamais été aussi présent dans le sport bisontin et c'est ce qui permet aussi d'obtenir cet équilibre, et c'est ça que nous souhaitons maintenir. Vous trouverez toujours un Président de club et bien entendu le Président du BRC qui n'est pas d'accord mais là-encore le niveau de la Pro A n'est pas le niveau de CFA du foot, et quand on regarde le contrat que l'on propose au BRC, effectivement en national, l'augmentation de l'aide est significative et on retrouve à peu près le niveau de relation que l'on peut avoir entre le basket et la Ville et entre le BRC et la Ville, à savoir des financements publics - privés qui se rapprochent. Donc si vous voulez je crois qu'il faut là encore raisonner en terme de projets et voir dans une dynamique et pas uniquement sur des comptes comme cela au jour le jour.

Et puis je dirais que je suis content de ce que j'ai lu dans la presse aujourd'hui, à savoir que les présidents et les entraîneurs, parce que si vous avez lu aussi l'interview de Franck MAURICE aujourd'hui, répondent en gros aux questions que l'on se pose. Et quand un entraîneur dans une interview dit : je ne connaissais pas les dérives de mon club et à la fin de la saison j'en suis la victime, aujourd'hui je pense que ça n'est pas possible, et c'est là le grand changement de nos contrats de développement sportif, c'est de dire le jour où effectivement on s'aperçoit qu'il y a des dérapages parce que l'entraîneur va demander des joueurs et que le président les paie mais que l'entraîneur ne sait pas comment il les paie, nous irons et nous sommes déjà allés devant les clubs en convoquant leurs Conseils d'Administration, en convoquant s'il le faut effectivement les entraîneurs et les capitaines des clubs pour leur dire : voilà, aujourd'hui vous êtes dans la difficulté, si vous ne redressez pas la barre à la fin de la saison, vous serez «out» et ce n'est pas la Ville qui viendra vous aider et vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas. Et cela fait partie de nos contrats de développement sportif que d'avoir cette gouvernance au sein des clubs.

M. LE MAIRE : J'ai rencontré encore dernièrement un certain nombre de clubs, ils l'acceptent et ils sont tout à fait d'accord avec cela. Ainsi les responsables du hand sont venus nous voir et nous ont dit : on a des problèmes mais on les règle nous-mêmes, on ne vous demande rien en plus. Donc c'est bien clair pour les clubs.

M. Michel OMOURI : Une réponse Monsieur BONTEMPS : quand on donne 2 000 € au Street Tour pour venir dans les quartiers, ils sont venus, c'est vrai à Brulard, sauf qu'en 2004, à la demande des associations cela n'avait rien coûté à la Ville, comme on l'a fait pour l'ESBF dans les fêtes de quartiers. Alors j'aimerais bien qu'un jour on développe un peu plus le partenariat avec les clubs comme le hand des Clairs-Soleils, Clemenceau ou autres, demander au partenariat d'intervenir un peu plus dans ces quartiers comme ils le font, mais pas assez. Donc c'est simplement une réponse pour M. BONTEMPS car on est peut-être nouveau mais je crois que depuis très longtemps on connaît bien les clubs de haut niveau à l'intérieur, et sans passer par des commissions.

M. Pascal BONNET : Edouard SASSARD a posé une question qui est taboue, que certains se posent et c'est loin d'être une question bête parce qu'en général il dit des choses intelligentes, donc je voudrais revenir un peu là-dessus. Bien entendu, et on l'a dit déjà à plusieurs reprises, on est satisfait des résultats des contrats de développement et de l'option qui est prise actuellement de permettre le maintien de ces quatre clubs pour ce qui est du plus haut niveau bisontin, dans un souci quand même de maîtrise budgétaire et d'implication du privé. On avait dit, quand les contrats de développement ont été mis en place, qu'on verrait à l'usage et à l'usage il y a eu le maintien quand même de conditions budgétaires satisfaisantes pour la Ville et puis des perspectives sportives plutôt satisfaisantes.

La question qui peut se poser à un certain moment et que je formulerais différemment : au-delà du maintien de ces quatre clubs à un niveau satisfaisant, la Ville a-t-elle le choix de donner priorité à l'un des quatre et d'une certaine manière actuellement on sent qu'il y a une priorité basket parce qu'il y a Pro A, parce que l'on attend un rayonnement plus important du basket que des autres, et on peut aussi penser que le rayonnement on peut l'attendre du hand féminin parce qu'il y a l'histoire du club, parce qu'il y a sport féminin, donc ça peut être, à un moment donné, avec le souci de maintenir les 4 clubs, une priorité qui est donnée.

M. LE MAIRE : Effectivement, on ne va pas trancher ce soir mais la question a été posée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : groupe MODEM (M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN) et Mme CRABBÉ-DIAWARA, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.